

# Comment gérer un écart entre les déclarations SAS et le relevé CCSS ?

## Réponse courte

Dans le **secteur SAS**, en cas d'écart entre les déclarations salariales (incluant **points indiciaires**, **primes sectorielles** 3 670 €, **pécule 42 points**) et le relevé CCSS, l'employeur doit procéder à une **vérification dans les 48 heures** en tenant compte des **spécificités SAS** et effectuer une **déclaration rectificative** via SECULine dans **10 jours ouvrables**.

Tout écart **dépassant 2 %** du salaire déclaré ou **200 €** nécessite une **notification à l'ITM** avec justification des **calculs sectoriels complexes**. La **valeur du point indiciaire SAS** est de **23,40072 €** et toutes les obligations déclaratives sont encadrées par le Code de la sécurité sociale luxembourgeois ainsi que par les dispositions de la **convention CCT SAS 2025-2027 (applicable en 2025, 2026 et 2027)** déclarée d'obligation générale.

## Définition

Dans le **secteur SAS**, les **déclarations salariales** incluent des éléments spécifiques : **salaire de base** calculé sur les points indiciaires (valeur 23,40072 €), **primes sectorielles** (prime unique 3 670 € proratisée, pécule vacances 42 points indiciaires), **majorations** pour travail de nuit, dimanche et jours fériés, et **avantages** particuliers au secteur (repas, frais de déplacement domicile).

Un **écart CCSS** dans le secteur SAS peut résulter de la **complexité des grilles** de carrières (C1-C7), des **calculs d'ancienneté** inter-employeurs, de l'**attribution des primes** selon les critères conventionnels, ou des **majorations spécifiques** aux contraintes sectorielles.

## Questions fréquentes

### Quelles sanctions risque un employeur SAS en cas de non-respect des délais de rectification ?

Le non-respect des délais de rectification dans le secteur SAS expose à des amendes majorées pouvant atteindre 3.500€, compte tenu de la complexité des calculs conventionnels. La justification sectorielle des corrections est essentielle pour éviter les contentieux avec le CCSS et l'ITM.

### Quelles sont les principales causes d'écarts CCSS dans le secteur SAS ?

Les écarts résultent principalement de la complexité des grilles de carrières (C1-C7), des calculs d'ancienneté inter-employeurs, de l'attribution des primes selon les critères conventionnels, ou des majorations spécifiques aux contraintes sectorielles du secteur SAS.

### Quelles sont les spécificités des déclarations salariales dans le secteur SAS ?

Les déclarations SAS incluent le salaire de base calculé sur les points indiciaires (valeur 23,40072€), les primes sectorielles (prime unique 3.670€ proratisée, pécule vacances 42 points), les majorations pour travail de nuit/dimanche/jours fériés, et les avantages particuliers comme les repas et frais de déplacement domicile.

## Quels sont les délais pour corriger un écart entre les déclarations SAS et le relevé CCSS ?

L'employeur du secteur SAS doit procéder à une vérification dans les 48 heures, informer le salarié par écrit dans les 5 jours, et effectuer une déclaration rectificative via SECULine dans les 10 jours ouvrables. Tout écart dépassant 2% du salaire déclaré ou 200€ nécessite une notification à l'ITM.

## Conditions d'exercice

L'employeur du secteur SAS est soumis à des obligations renforcées en matière de déclarations sociales.

Obligation	Règle
Vérification mensuelle	Déclarations incluant tous les éléments SAS
Désignation d'un responsable	Formé aux spécificités conventionnelles de la CCT SAS
Traçabilité renforcée	Calculs complexes — points, primes, majorations documentés
Conservation des justificatifs	5 ans minimum
Formation continue	Aux évolutions de la convention SAS 2025-2027

## Modalités pratiques

La procédure de rectification d'un écart CCSS dans le secteur SAS se déroule en trois phases.

Phase	Délai	Actions
Vérification	48h	Documentation de l'écart — vérification grilles et calculs de points
Communication au salarié	5 jours	Information écrite avec détail des corrections SAS
Déclaration rectificative	10 jours ouvrables	Transmission via SECULine avec codes secteur SAS

## Pratiques et recommandations

**Paramétrer** les outils de paie selon les grilles SAS et automatiser les calculs de points indiciaires ainsi que les primes de la convention CCT SAS 2025-2027.

**Former régulièrement** les équipes RH aux évolutions de la convention SAS et participer aux formations COPAS, FEDAS Luxembourg et DLJ.

**Mettre en place des contrôles** automatisés de cohérence entre les déclarations et la convention collective, avec alertes en cas d'écart.

**Archiver numériquement** les justificatifs des corrections sectorielles et maintenir des procédures écrites spécifiques aux calculs SAS.

**Assurer une veille** permanente sur la jurisprudence et les avis ITM sectoriels en matière de conventions collectives SAS.

## Cadre juridique

Référence	Description
Art. <u>L.221-1</u>	Définition du salaire et de ses composantes
Art. <u>L.221-2</u>	Modalités de paiement du salaire
Art. <u>L.211-29</u>	Registre obligatoire du temps de travail
Art. <u>L.161-1</u> à <u>L.161-8</u>	Champ d'application et représentativité syndicale — CCT d'obligation générale
Convention CCT SAS 2025-2027	Grilles de carrières C1-C7, primes sectorielles, majorations et calculs d'ancienneté
Code de la sécurité sociale	Dispositions relatives aux déclarations et rectifications <u>CCSS</u>

Dans le **secteur SAS**, le non-respect des délais de rectification expose à des **amendes** en raison de la complexité des calculs conventionnels. La **justification sectorielle** des corrections est **essentielle** pour éviter les contentieux avec le CCSS et l'ITM, notamment compte tenu des **spécificités conventionnelles** que sont les grilles complexes, les primes particulières et les majorations sectorielles.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.